

Concours Déclics jeunes : pour les jeunes qui inventent le monde de demain !



S'engager

Depuis 50 ans, le concours Déclics jeunes soutient la vocation d'une vingtaine de jeunes par an, dans tous les domaines de l'intérêt général : culture, science, éducation, solidarité, environnement, santé, inclusion... Depuis sa création, il a encouragé et permis à plus de 1 000 jeunes de prendre leur envol. Avec le concours Déclics jeunes, la Fondation de France soutient l'engagement altruiste et le dynamisme de la jeune génération qui invente le monde de demain

Edition 2025 : Inscriptions ouvertes du 03 mars au 23 avril 2025 à 17h

Date limite de réception des candidatures : : 23 avril 2025 à 17h

Déposez votre projet

C'est en 1975, grâce à la généreuse donation de la collection d'œuvres d'art de Léon Salavin et Jeanne Fournier, que les bourses Déclics jeunes de la Fondation de France sont initiées pour soutenir l'initiative des jeunes et leur envie d'entreprendre. De nombreux autres mécènes s'associent aujourd'hui à l'action des Salavin-Fournier pour récompenser l'engagement, la persévérance et la créativité des jeunes.

Ce concours s'adresse à tous les jeunes entre 18 et 29 ans (moins de 30 ans au 31/12/2025), de nationalité française ou étrangère (résidant en France et parlant français couramment), qui élaborent un projet original, utile aux autres et porteur d'espoir. Il n'y a aucune restriction de niveau d'études ou de formation. Une attention particulière sera portée aux candidats issus de milieux défavorisés ou avec un parcours de vie difficile.

Cette année encore, le concours met l'accent sur ces trois grands enjeux :

- Transition écologique : préservation de l'environnement et de la biodiversité, adaptation au changement climatique, nouveaux modes de consommation, alimentation et énergie durable, etc.

- Transition vers une société plus juste, solidaire et participative :

- Réduction des inégalités : agir contre la pauvreté et la solitude, favoriser l'inclusion et la dignité de toutes et tous...
- Favoriser la compréhension mutuelle et le vivre-ensemble : agir contre les discriminations et les préjugés, donner à chacun la possibilité de se réaliser pleinement et de s'engager, apaiser le dialogue et donner la parole...
- Partager les connaissances et les idées, favoriser l'expression et la participation de toutes et tous.

- Transition numérique : agir contre l'isolement numérique, favoriser l'éducation aux outils numériques et au décryptage de l'information, réinventer et renforcer les liens entre les individus à l'heure du numérique, etc.

Les candidats devront présenter un projet proposant une réponse à l'un de ces enjeux.

Le candidat doit être à l'initiative du projet et central dans sa réalisation. Lorsque cela est pertinent, nous privilégierons les modes d'action collaboratifs, avec des partenaires stratégiques ou opérationnels (identifiés ou en cours d'identification) et en co-construction avec les bénéficiaires. Les projets qui s'adressent à un public cible précis, sans avoir intégré leur participation dans la réflexion et/ou la construction du projet, ne seront pas retenus.

Avec le Concours Déclics jeunes, osons ensemble ! Le concours soutient des projets émergents, en cours de préfiguration ou de lancement. Il ne soutient pas des initiatives déjà lancées.

Les dossiers sont examinés en trois temps : phase de présélection (sur [dossier d'inscription en ligne](#)), instruction par un expert de la thématique abordée et décision par un jury final national.

Ils sont évalués selon les critères suivants :

- leur originalité ;
- leur dimension d'intérêt général en réponse aux enjeux définis ci-dessus ;
- leur faisabilité ;
- l'engagement et le dynamisme du candidat ;
- la cohérence entre le projet et le parcours du candidat ;
- le projet présenté constitue un « déclic », un moment charnière dans le parcours du candidat.

Les projets de voyage ne sont pas acceptés et ne seront pas étudiés par les comités de présélection.

Chaque lauréat reçoit une aide financière entre 3 000 € et 8 000 € pour concrétiser son projet.

Cette somme est versée en deux fois : 70% en novembre 2025, puis le solde à la réception d'un rapport d'avancement du projet. Le cofinancement n'est pas obligatoire mais il est encouragé.

La Fondation de France accompagne les lauréats Déclics jeunes sur la durée et les fait bénéficier de son expertise et de son réseau. En plus du soutien financier, nous proposons aux lauréats un soutien méthodologique pour la réalisation de leurs projets, à travers des partenaires reconnus pour la qualité de leur parcours d'accompagnement, notamment l'Institut de l'Engagement et Live for good. Tous les lauréats bénéficieront d'une adhésion à la plateforme Yes Asso, pour les aider dans leur recherche de financements.

Calendrier du concours 2025

Soumission du dossier de candidature : du 03 mars au 23 avril à 17h
Annonce de pré-sélection ou de refus : juin 2025
Décision du jury communiquée par courrier électronique : fin septembre 2025